



Mise en oeuvre de l'isolation de plancher de comble perdu par soufflage (DTU 45.11)

2 jours 14,00 heures

Programme de formation

Public visé

Chefs d'entreprises, artisans, compagnons, conjoints collaborateurs, salariés, conducteurs de travaux, chefs d'équipes.

Pré-requis

Être un professionnel du bâtiment expérimenté, être titulaire d'une qualification RGE ou en cours d'acquisition dans l'activité isolation des combles perdus par soufflage.

Objectifs pédagogiques

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment de mettre en oeuvre :

- Identifier et mettre en oeuvre les règles de l'art applicables aux techniques d'isolation des planchers de combles perdus par soufflage.
- Connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés.
- Identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT isolation des planchers de comble perdu par soufflage.

Description / Contenu

Rappel du contexte lié à la transition énergétique :

La Réglementation Thermique dans l'EXistant (RT EX).

L'obligation d'isolation en cas de réfection de couverture.

Diagnostics et environnement des travaux :

La ventilation des locaux.

Isolation/étanchéité à l'air et appareils de chauffage non étanches.

Choix des matériaux, rappel des unités de mesure et des performances à atteindre et des caractéristiques techniques (densité, déphasage...).

Identifier et mettre en oeuvre les règles de l'art applicables à la pose des isolants (DTU,

CPT, RAGE...) :

Savoir identifier et hiérarchiser les différents documents techniques applicables

(DTU 45.11, AT/DTA des principaux produits du marché, CPT 3693V2, RAGE...).

Opération avant soufflage, diagnostic du support, ventilation de la couverture, réseaux, VMC...).

Les prescriptions de mise en oeuvre (pare vapeur éventuel, étanchéité à l'air, surface de répartition...).

Le traitement des points singuliers (spot, écart au feu, accès, déflecteur...).

Le matériel nécessaire au soufflage (choix, réglage, technique de mise en oeuvre).

Fiche de visite technique, fiche chantier, étiquette compteur électrique.

Calculs de point de rosée selon les contextes : produits, bâtiment existant, climatisation...

Spécificité de mise en oeuvre des différents produits les plus fréquemment utilisés.

Aides à la rénovation énergétique et audit RGE :

Les différents dispositifs d'aides (TVA, CITE, ECO PTZ, CEE...).

Exemple de rédaction de devis/facture en isolation des combles perdus

CREFAB 67 rue Pierre Tal-Coat, 27000 EVREUX FRANCE

Tél : 02 32 28 37 45 Evreux / 09 73 89 20 46 Rouen - Fax : Variable non renseignée – Email : ecrire@crefab.fr - SIRET :

50198586500010

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23270148027 auprès du préfet de région Normandie





(obligations réglementaires, critères techniques liées aux aides, TVA...).

Les points de contrôle de l'audit QUALIBAT en isolation des planchers de comble perdu par soufflage.

QUIZ d'auto évaluation sur photos de défauts de mise en oeuvre.

Modalités pédagogiques

Exposé, études de cas.

Moyens et supports pédagogiques

Support papier ou numérique.

Modalités d'évaluation et de suivi

La signature des feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.

La fiche d'évaluation de la formation complétée par chaque stagiaire permettra la mesure de la satisfaction.

Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests...

La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation en fin de formation conforme aux dispositions de l'article L.6353-1 dernier alinéa du Code du Travail.

Profil Formateur

Formateur expert en rénovation énergétique, auditeur RGE pour QUALIBAT.

Equipements de Protection Individuelle(EPI)

Aucun.